

Service instructeur

DSOL - Service insertion et développement local

Service consulté

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC POLE EMPLOI POUR 2018**

Résumé : La convention annuelle entre le Département du Haut-Rhin et Pôle Emploi pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels est en vigueur depuis le 1er janvier 2017, issue d'un partenariat fructueux et ancien entre les deux institutions.

Il est proposé de la prolonger pour un an par voie d'avenant au titre de l'année 2018 (joint au présent rapport). L'objectif est de maintenir la dynamique positive d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) notamment, et de maintenir une collaboration opérationnelle qui constitue un levier majeur de la politique d'insertion et pour l'emploi.

Le taux de sortie positive vers l'emploi et la formation se situe à 51% (au 31 août 2017).

Ce rapport n'a pas d'incidence financière.

Pour rappel, cette convention s'articule autour de trois axes. Le principal porte sur l'accompagnement global qui vise la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle Emploi et un professionnel du travail social travaillant de manière simultanée. Cet accompagnement est destiné aux demandeurs d'emploi qui rencontrent des problématiques particulières, bénéficiaires ou non du revenu de Solidarité active (rSa).

Au 31 août 2017, on note 664 entrées de demandeurs d'emploi (bénéficiaires du rSa ou non) dans le dispositif d'accompagnement global.

On enregistre 334 sorties positives (CDI, CDD, intérim, création d'entreprise et formation) sur 650 sorties, soit 51 %.

Dans le respect des périmètres impartis à chaque institution, et notamment de la nécessité de ne pas emboliser les services du Département, une organisation adaptée et souple a été définie permettant la mise en œuvre de l'accompagnement global.

L'avis de la 10^{ème} commission a été préalablement sollicité en date du 13 octobre 2017.

En conclusion, il est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n° 1 prolongeant en 2018 la convention de collaboration entre Pôle Emploi et le Département du Haut-Rhin pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels, joint en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT